

SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 285 DEPOSE PAR LE GROUPE MRC ET APP

Fonctionnement
Chapitre 938 transports
Sous-fonction 80 : service commun
Rubrique 810 – Service commun
Programme : études générales

Financer et lancer un débat public régional sur les transports en commun.

Abonder le programme « Etudes Générales » de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de ses missions d'information, le STIF assure un relevé régulier de la perception par les usagers des transports en commun des aspects qualitatifs, quantitatifs et tarifaires, au moyen d'enquêtes d'opinions (Baromètre Image / Satisfaction menée tous les deux ans). Par ailleurs, le STIF participe à l'organisation de procédures de concertation et de débat public relatives à l'ensemble des nouveaux projets de transports en commun.

Toutefois, la priorité accordée par la Région aux transports collectifs, la mise en œuvre du volet transports du contrat de projets, doté de plus de 3 Milliards d'euros, et la mise en révision du PDU supposent d'aller plus loin dans la concertation avec les usagers et les élus, qui doivent être étroitement associés à l'ensemble de ces projets.

Je suis favorable à ce que la Région prenne l'initiative d'assises régionales des transports. A cette fin, je propose de doter cette action de 0,2 M€ en AE et en CP au budget 2008.